



# ICAO

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### Septième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation — Région Afrique — Océan Indien (RASG-AFI/7) (Réunion virtuelle, 5 novembre 2021)

#### Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et du programme des travaux et élection du bureau de la réunion

#### 1.2 Élection du Président et des Vice-présidents du RASG-AFI

*(Note présentée par le Secrétariat)*

#### RÉSUMÉ

Le mandat du bureau actuel du RASG-AFI prend fin en novembre 2021 (juillet 2019 — novembre 2021), d'où la nécessité d'élire de nouveaux membres du Bureau, qui dirigeront le Groupe entre novembre 2021 et novembre 2023. La présente note de travail vise à guider le processus d'élection des nouveaux membres du Bureau, à savoir le Président, les premier et deuxième Vice-présidents, qui doivent tous être des représentants désignés des États membres du RASG-AFI, et un troisième Vice-président représentant l'industrie. La suite à donner par la réunion se trouve au **paragraphe 3**.

**RÉFÉRENCE** : Manuel de procédures du RASG-AFI.

**Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI** : La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique Sécurité de l'OACI.

## 1. INTRODUCTION

1.1 Au cours de la cinquième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation — Région Afrique — Océan Indien (RASG-AFI/5) qui s'est tenue à Accra (Ghana) du 29 juillet au 2 août 2019, le président actuel du RASG-AFI et trois (3) vice-présidents ont été élus conformément au Manuel de procédures du RASG-AFI.

1.2 La réunion RASG-AFI/5 a élu, le 30 juillet 2019, les responsables suivants pour une période de deux (02) ans qui arrivera à terme en novembre 2021 :

Président : Commandant Gilbert Kibe,  
Directeur général de  
L'Autorité de l'aviation civile (AAC) du Kenya

1 <sup>er</sup> Vice-président	Col. Dokisime Gnama Latta, Directeur général de L'Autorité de l'aviation civile (AAC) du Togo
2e Vice-président	M. Moses Tiffa Baio, Directeur général, Autorité de l'aviation civile (AAC) de la Sierra Leone
3e Vice-président	M. Kawai Blessing, Chef d'équipe Afrique du Sud-Est, Afrique occidentale et centrale + Directeur adjoint, Sécurité et opérations aériennes, IATA.

## 2. ANALYSE

2.1 Conformément au Manuel de procédures du RASG-AFI, sauf si des circonstances particulières exigent qu'il en soit autrement, le Président et les Vice-présidents élus du Groupe entrent en fonctions à la fin du mandat des responsables actuels pour un mandat de deux (2) ans.

2.2 De même, les représentants des États membres du RASG-AFI assument leurs fonctions et responsabilités pour assurer le déroulement normal des activités du Groupe. Ces Membres doivent assister régulièrement à toutes les réunions du Groupe dans le but d'assurer la continuité des travaux du Groupe entre les réunions. Entre les réunions du Groupe, certains sujets peuvent être traités par correspondance et par téléconférence entre les représentants désignés de ses États membres et les bureaux régionaux de l'OACI. Toutefois, si les États doivent être consultés, il convient de le faire par l'intermédiaire du directeur régional compétent de l'OACI.

2.3 Conformément aux mandats approuvés, le président du RASG-AFI doit, notamment :

- a) présider les réunions du RASG-AFI ;
- b) rester concentré sur les domaines les plus prioritaires ;
- c) veiller à ce que les points de l'ordre du jour répondent aux objectifs d'amélioration de la sécurité ;
- d) assurer le leadership des projets et des réalisations en cours ;
- e) promouvoir le consensus parmi les membres du Groupe ;
- f) coordonner les activités du RASG-AFI en étroite collaboration avec le Secrétariat ;
- g) co-présider les réunions de l'Équipe spéciale de coordination entre l'APIRG et le RASG-AFI ;
- h) promouvoir le RASG-AFI et battre campagne pour la collecte des contributions.

2.4 Le bureau actuel de RASG-AFI, après avoir approuvé le programme de travaux du Groupe, a continué à suivre de près leur mise en œuvre par l'intermédiaire de son Comité directeur (RASC). Les progrès et les résultats de la mise en œuvre du programme actuel seront présentés à cet auguste organe, pour examen et approbation.

### **3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION**

La réunion est invitée à :

3.1 reconnaître et saluer les réalisations enregistrées par le bureau actuel du RASG-AFI au cours de son mandat ;

3.2 élire les nouveaux membres du bureau conformément aux dispositions et procédures approuvées du Groupe, qui entreront en fonctions le 5 novembre 2021.

— FIN —